

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 03/10/12

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120928-65306-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 28 septembre 2012

**POLITIQUE A01 APPUYER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES  
PRIORITAIRES POUR RENFORCER LEUR ATTRACTIVITÉ****DÉLIBÉRATION CADRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT  
ÉQUILIBRÉ DES YVELINES POUR LE TERRITOIRE DE VERSAILLES  
GRAND PARC, VÉLIZY, SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2009-248 du 3 mars 2009 inscrivant les opérations d'aménagement de Paris Saclay parmi les opérations d'intérêt national,

Vu le décret n° 2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'Etablissement public Paris Saclay,

Vu le décret n° 2011-1011 du 24 août 2011 portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris,

Vu la délibération du Conseil général du 12 juillet 2006 approuvant le Schéma départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY),

Vu la Conseil d'administration de l'Etablissement Public Paris Saclay du 13 janvier 2012 approuvant le Schéma de Développement Territorial de Paris Saclay,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général,

Sa Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la délibération cadre du Contrat de Développement Equilibré des Yvelines (CDEY) pour le territoire de Versailles Grand Parc, Vélizy et Saint-Quentin-en-Yvelines, qui fixe l'ambition que porte le Conseil général pour l'OIN Paris Saclay.

Décide du concours financier exceptionnel du Département à hauteur de 41 M€ au service de cette ambition.

Précise que des conventions opérationnelles seront passées entre le Conseil général et les collectivités maîtres d'ouvrage pour définir leurs engagements respectifs dans la mise en œuvre de cette ambition partagée.

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES YVELINES  
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, VERSAILLES GRAND PARC, VELIZY

---

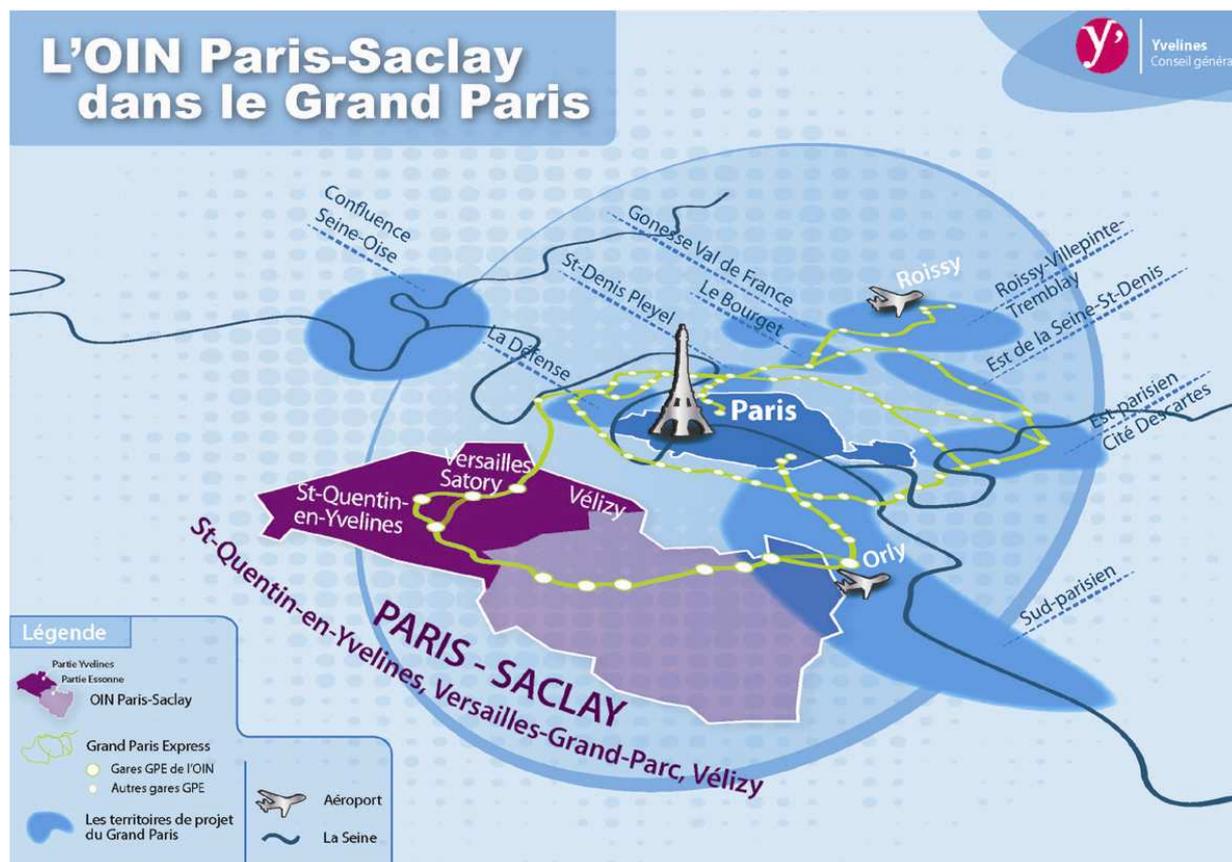
Délibération cadre

Juillet 2012

DOCUMENT PROVISOIRE

<b>1- Paris Saclay : un territoire stratégique du Grand Paris</b> .....	<b>2</b>
1.1 – De la planification d’après guerre à l’Opération d’Intérêt National (OIN) Paris Saclay : une accélération récente des décisions publiques .....	2
1.2 – Le Grand Paris Express.....	3
<b>2- Les Yvelines pour le projet Paris Saclay : une force indispensable et un enjeu d’intégration</b> .....	<b>3</b>
2.1 - Le territoire du projet Paris Saclay : une double polarité.....	4
2.2 – Les forces yvelinoises pour le projet métropolitain : le territoire, l’institution départementale.....	5
2.2.1 – L’identité de la partie yvelinoise de l’OIN : la dominante R&D privée, la marque « Versailles » .....	6
2.2.2 – Des politiques départementales volontaristes.....	7
<b>3- L’ambition du Conseil général des Yvelines dans le projet Paris Saclay</b> .....	<b>8</b>
3.1 - Ancrer la recherche et l’innovation au service de la dynamique économique .....	8
3.2 - Conjuguer attractivité résidentielle et dynamique économique sur les secteurs à forts enjeux .....	13
3.3 - Mailler le territoire avec les grands pôles métropolitains .....	18
<b>4 – La mobilisation du Conseil Général des Yvelines au service de cette ambition</b> .....	<b>21</b>
4.1 – Le soutien du Département .....	21
4.2 – Les modalités d’engagement du Département.....	22

DOCUMENT PROVISoire



## 1- Paris Saclay : un territoire stratégique du Grand Paris

### 1.1 – De la planification d'après guerre à l'Opération d'Intérêt National (OIN) Paris Saclay : une accélération récente des décisions publiques

Depuis les années 50, les acteurs publics souhaitent donner une ambition internationale au développement du plateau de Saclay. L'implantation d'établissements de recherche et de grandes écoles, marque de l'excellence nationale, et plus récemment l'installation de fleurons de l'économie française, donnent à ce territoire la vocation d'un rayonnement mondial.

Les schémas directeurs successifs l'identifient comme un grand pôle scientifique de dimension internationale et le SDRIF de 1994 lui confère la vocation « de centre d'envergure européenne ».

Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitive des Territoires (CAICT) du 6 mars 2006 confirme son intérêt majeur, tant en termes de développement économique que d'organisation spatiale de la région francilienne. Il y promeut la relance d'activités et la construction de logements, dans un triple objectif : renforcer l'attractivité économique de la première région économique européenne, améliorer l'équilibre du développement de l'Ile-de-France et mieux répondre aux besoins des populations. Il décide pour cela la création d'une Opération d'Intérêt National (OIN).

En novembre 2008 le Secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, Christian Blanc, fixe les premières propositions pour développer **un cluster scientifique et technologique de rang mondial** sur un territoire allant de Massy et Palaiseau à Saint-Quentin-en-Yvelines en passant par Saclay et Versailles.

Pour mettre en œuvre le projet de cluster, l'Opération d'Intérêt National (OIN) est créée par décret du 3 mars 2009. La loi du Grand Paris du 3 juin 2010 portant création de l'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS), et son décret d'application (7 juillet 2010) ont ensuite mis en place les structures nécessaires à la création de l'un des pôles majeurs de l'enseignement, de l'innovation de la recherche et de la valorisation industrielle au niveau mondial. L'EPPS exerce en effet des compétences en matière d'aménagement, de

développement économique et de valorisation scientifique, rôle inédit pour un Etablissement Public d'Aménagement.

Parallèlement, la candidature du Plateau de Saclay au plan campus, réunissant une vingtaine de signataires - CNRS, ENSAE, ENSTA, Ecole Polytechnique, INRA, INRIA, Mines Paris Tech, HEC, CEA, Agro Paris Tech, Université Paris Sud 11, UVSQ, System@tic Paris Région,... - est retenue par le comité de pilotage de l'opération campus en février 2009.

En outre, des décisions sur le Grand Paris aboutissent, également dans la loi du 3 juin 2010, à des avancées majeures sur le transport en commun structurant indispensable au projet de cluster, le Grand Paris Express.

### **1.2 – Le Grand Paris Express**

Paris Saclay est l'un des 10 territoires stratégiques du Grand Paris, qui sont articulés autour du projet de Grand Paris Express. Ce projet de métro automatique a pour objectif de relier, par un transport en commun moderne et structurant, les pôles économiques majeurs franciliens, d'aujourd'hui et de demain. Les Yvelines ne sont concernées que par un seul tronçon de ce métro, celui qui desservira le plateau de Saclay : la « ligne verte ».

Par décret du 24 août 2011, le schéma du Réseau de Transport Public du Grand Paris (RTPGP) prévoit la desserte des Yvelines au travers de 4 gares, toutes sur le territoire de l'OIN : Saint Quentin Est, Saint Quentin Université, Satory et Versailles Chantiers. Pourtant, le dossier soumis au débat public à l'automne 2010 ne comportait qu'une seule gare dans les Yvelines, à Versailles. L'obtention de quatre gares, avancée majeure pour le territoire, est le résultat d'une détermination très forte de l'ensemble des acteurs locaux (Conseil général, CCI, CAVGP, CASQY...). A l'unisson, ils ont ardemment défendu l'absolue nécessité d'optimiser la desserte de la partie ouest de l'OIN.

La réalisation de l'intégralité de la « ligne verte » est la réponse au saut qualitatif indispensable à l'accessibilité du territoire. Elle doit proposer une offre de métro alliant rapidité et desserte fine, grâce à 11 gares entre Orly et Versailles.

Cette infrastructure est la condition de réussite du cluster scientifique et technologique de rang mondial porté à travers l'OIN Paris Saclay pour :

- assurer son rayonnement métropolitain, en le connectant aux autres territoires stratégiques du Grand Paris ;
- optimiser son ouverture à l'international, en le connectant aux plates-formes aéroportuaires (Orly et Roissy Charles de Gaulle) ;
- mettre en synergie les différentes composantes du cluster (campus scientifique du Sud du plateau, Satory, Saint Quentin Est) et les sites de développement de Paris Saclay, essence même de la fertilisation croisée attendue.

Pour les Yvelines, ce métro est également le levier indispensable au maintien de Vélizy, Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines, parmi les territoires stratégiques de la métropole francilienne. L'inscription de ce territoire dans la dynamique du Grand Paris est incontestablement le ressort de son dynamisme économique et de son attractivité.

---

## **2- Les Yvelines pour le projet Paris Saclay : une force indispensable et un enjeu d'intégration**

---

Les Yvelines, avec 500 000 emplois salariés dont un quart de cadres, constituent le troisième pôle d'emplois qualifiés franciliens. Les Yvelines constituent en outre le premier pôle de recherche privée en Ile-de-France, avec un effectif de 24 000 personnes. Ce département joue donc incontestablement un rôle de premier plan dans le positionnement de la région capitale au rang des grandes métropoles mondiales.

Cette capacité de R&D privée, portée à la fois par de grands groupes (Renault, PSA, Dassault Systèmes, Colas, Messier-Bugatti, Valeo, EADS Défense, ...) et par un tissu de PME (Softteam, Trusted Logic, CTS, MND, Arteris, Ercom, ATL, Novacyt,...), a dans le Département un ancrage fort et historique.

En effet, les grands comptes y disposent souvent de plusieurs implantations, autour de fonctions complémentaires : R&D, fonctions productives et industrielles, siège social. On les retrouve notamment sur les deux territoires d'intérêt régional : Seine Aval d'une part et Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc, Vélizy d'autre part.

Cette structure économique du département s'appuie sur une ouverture à l'international renforcée, facilitée par la présence de plusieurs établissements scolaires internationaux : lycée international de Saint – Germain – en-Laye, lycée franco-allemand de Buc, institut franco-japonais de Montigny-le-Bretonneux notamment.

A cela s'ajoute une recherche publique qui compte 4 400 personnes dans le département : INRIA, INRA, INRETS, Laboratoire national d'essais, soufflerie du CNAM, Institut supérieur de l'environnement, Institut international de l'image et du son, Institut Pierre et Simon Laplace. Cette recherche publique est complétée par un pôle universitaire et de formation supérieure en expansion, avec l'Université de Versailles Saint Quentin, HEC, l'école d'architecture de Versailles, l'école nationale du paysage, le pôle universitaire du Mantois notamment.

Conscient de ce positionnement économique stratégique conféré aux Yvelines, le Conseil général a identifié des spécificités importantes pour certains territoires : l'ensemble constitué de Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc et Vélizy est ainsi révélé comme un territoire d'envergure métropolitaine. Cela a notamment été retranscrit, dès 2006, dans le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY), cadre de référence de la politique départementale d'aménagement du territoire.

En préfiguration de la mise en place de l'OIN, le SDADEY vise, sur ce territoire, à :

- impulser un développement ambitieux, au service du rayonnement international de la métropole ; ce territoire d'excellence a en effet vocation à accueillir une part du développement régional ;
- renforcer son attractivité, tant économique que résidentielle.

Pour mettre en œuvre ces orientations départementales issues du SDADEY, les actions nécessaires portent aussi bien sur le développement économique que sur le renforcement de l'offre de logements, de services et de transports. Elles entrent aujourd'hui en résonance avec un projet porté par l'OIN Paris Saclay, qui joue d'une double polarité Yvelines-Essonnes et pour lequel les forces yvelinoises sont à révéler et à saisir.

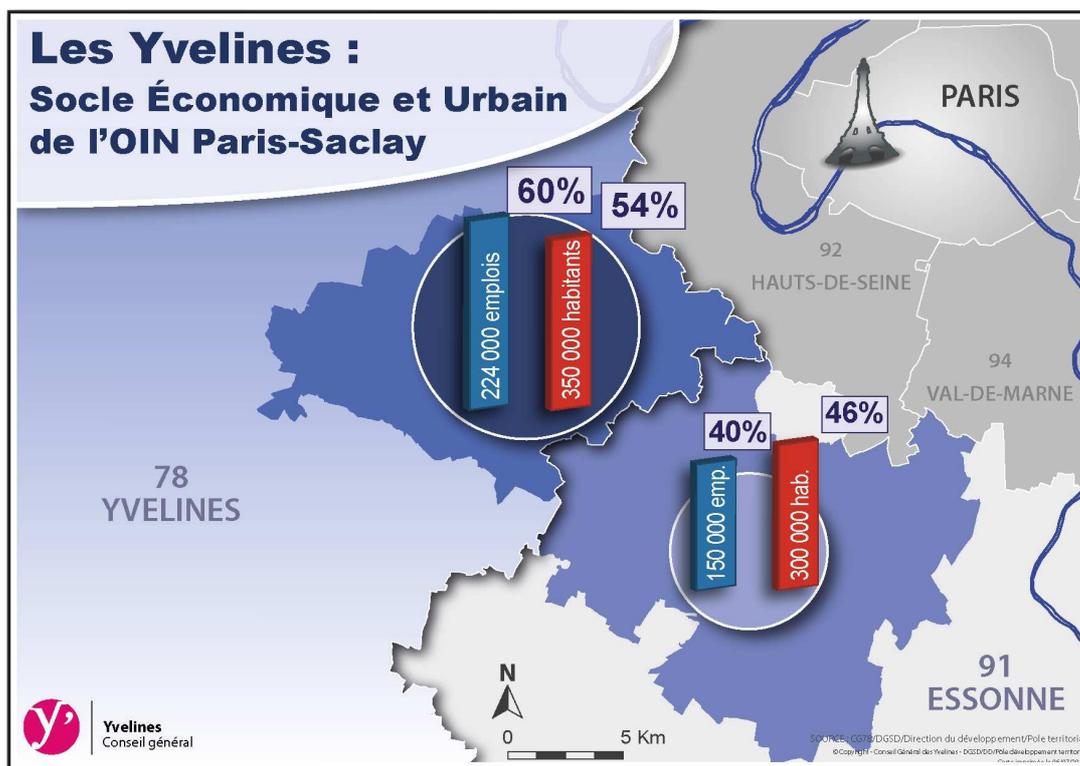
## **2.1 Le territoire du projet Paris Saclay : une double polarité**

Contrairement à ce que son nom laisse penser, le territoire du projet Paris Saclay est à cheval sur les Yvelines et l'Essonne. Il s'inscrit dans un périmètre de 49 communes – dont 20 dans les Yvelines, - aux atouts assez exceptionnels, dont la valorisation et la préservation sont une condition d'émergence de l'écosystème de l'innovation de rayonnement mondial souhaité par la puissance publique. Le territoire Paris Saclay est aujourd'hui :

- un haut lieu de la recherche publique et privée française, avec 13 % des effectifs nationaux ;
- un territoire actif qui regroupe 657 000 habitants et 372 000 emplois autour de pôles urbains dynamiques : Versailles, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines et Massy – Palaiseau ;
- un espace naturel et agricole aux grandes qualités agronomiques environnementales, avec notamment les vallées de l'Yvette et de la Bièvre ;
- un patrimoine historique de renommée internationale.

Le territoire est aujourd'hui constitué d'une double polarité, la partie yvelinoise ayant cependant un poids plus important que la partie essonnoise, tant en emplois qu'en population. En termes économiques, la polarité yvelinoise, plus tournée vers la R&D et l'ingénierie privée, apporte au projet Paris Saclay la richesse de réseaux d'entreprises déjà constitués, quand la partie essonnoise reste plus tournée vers la recherche publique. L'ingénierie constitue cependant le facteur commun, permettant une approche économique multisectorielle. Par ailleurs, tant sur les Yvelines que sur l'Essonne, le territoire de Paris Saclay peut être considéré comme une constellation de pôles économiques remarquables d'ores et déjà existants - Vélizy-

Villacoublay, Saint Quentin, Buc sur les Yvelines et Massy, Courtaboeuf sur l'Essonne – et de pôles en devenir - Satory et sud du plateau de Saclay.



L'assise de Paris Saclay sur deux départements permet de construire un projet qui repose sur les forces et spécificités de chacun d'eux. Paris Saclay ne se réduit pas en effet à un cluster sur le sud du plateau de Saclay, ou à la seule activité universitaire. La double polarité territoriale étant ainsi assez fortement marquée, des modes d'action publiques ad hoc doivent être proposés.

Début 2012, le Conseil d'Administration de l'EPSS a adopté le **Schéma de Développement Territorial (SDT) de l'OIN : « une ambition mondiale, un projet de territoire »**. Ce document cadre, élaboré avec les collectivités, via quatre commissions thématiques présidées par des élus, fixe les grands objectifs du projet Paris Saclay. Il s'articule autour de 3 logiques :

- le projet métropolitain : intensifier pour innover
- le projet du « grand territoire » de Paris Saclay : décloisonner pour relancer
- le projet urbain : réconcilier nature, science et ville pour assurer une qualité de vie exceptionnelle.

Il prévoit notamment un très grand campus sur le sud du plateau de Saclay, avec 20 000 enseignants-chercheurs et 30 000 étudiants d'ici 2025. D'ores et déjà, la création de l'université Paris Saclay a fédéré ses acteurs constitutifs et sa création effective est prévue dès début 2104.

En lien avec ce campus, de grands sites de développement économique sont prévus, dont l'atout repose sur une mise en synergie entre le potentiel scientifique et la capacité technologique des entreprises privées. L'action des pôles de compétitivité, Mov'eo et System@tic notamment, y est un facteur de décloisonnement important.

## 2.2 – Les forces yvelinoises pour le projet métropolitain : le territoire, l'institution départementale

En résonance avec les ambitions métropolitaines, la partie yvelinoise de l'OIN dispose d'un certain nombre de forces qui lui confèrent une place particulière, et que les acteurs publics doivent s'attacher à comprendre et capitaliser.

## 2.2.1 – L'identité de la partie yvelinoise de l'OIN : la dominante R&D privée, la marque « Versailles »

### ▪ La R&D pour l'innovation industrielle

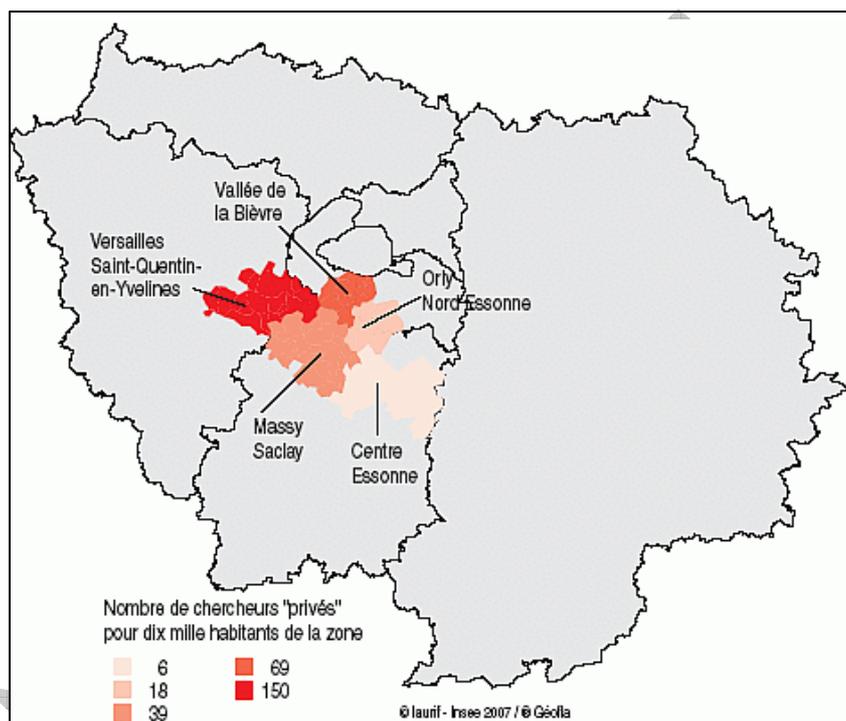
Au sein des 60% d'emplois de l'OIN situés sur les Yvelines, une forte dominante de la R&D privée est constatée.

Le territoire de Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc concentre en effet 60% de la recherche privée du Département, soit 12% de la recherche privée francilienne, avec près de 10 000 emplois. Il constitue ainsi le premier pôle de recherche privée en Ile-de-France.

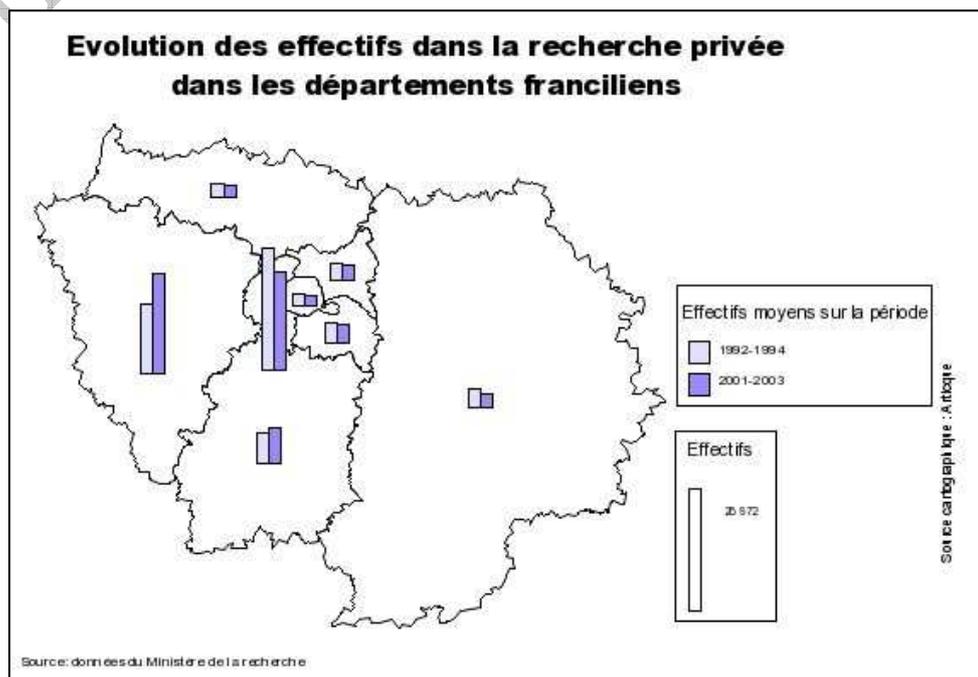
Ce pôle d'ingénierie majeur est assis sur des filières diversifiées : l'automobile – avec Renault, PSA, Valeo notamment -, l'aéronautique – avec EADS, Thalès, Safran, Segula notamment - et les TIC – avec Bull, Dassault, Alcatel notamment-, sont les 3 filières les plus importantes.

Ce pôle d'ingénierie connaît une progression exceptionnelle : +100% des emplois dans ces domaines contre 30% à l'échelle régionale entre 1998 et 2008.

Cette progression résulte d'une attractivité territoriale réelle, avec un nombre soutenu d'implantations d'entreprises (+ 65 entreprises de R&D entre 1998 et 2008) et une dynamique endogène attestée par le rythme de création d'établissement, en augmentation de plus de 20% entre 2000 et 2007.



La recherche privée est intrinsèquement liée au socle industriel et fonctionne déjà en synergie avec le tissu économique. Ainsi, les activités de recherche sont-elles en majorité tournées vers les secteurs de l'automobile / transport et de l'aéronautique / spatial / défense, dont les principaux donneurs d'ordre sont dans les Yvelines. Ces activités de recherche attirent des établissements du secteur des TIC, fortement représentés parmi les établissements réalisant de la recherche.



Le secteur des TIC au service des deux secteurs « locomotives » (automobile et aéronautique) développent pour leur grande majorité des solutions pour les activités industrielles.

Aux côtés de ces centres de recherche, l'accueil de bureaux d'études et d'ingénierie, de centres d'essais, conduit à la constitution d'un véritable pôle d'ingénierie et d'études. Le territoire a aujourd'hui les plus fortes concentrations d'ingénieurs et de cadres techniques dans l'industrie. L'emploi dans ces domaines a doublé en dix ans.

*Carto Matbilde*

**Dans la construction du cluster scientifique et technologique de Paris Saclay, le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines – Versailles - Grand Parc et Vélizy dispose donc d'avantages comparatifs à pérenniser et à valoriser sur le long terme.**

Les synergies entre les différentes composantes du cluster (entreprises, recherche et enseignement supérieur), qui sont à développer par la multiplication de projets collaboratifs et entre ses différents lieux d'ancrage (plateau de Saclay, partie Yvelines, Massy- Palaiseau- les Ulis), sont au service de l'innovation et de la création de richesses.

#### ▪ **Une marque territoriale**

Versailles est une marque mondiale, le château étant l'un des 10 sites les plus connus au monde. La promotion internationale de la partie yvelinoise de l'POIN peut donc profiter d'une complémentarité entre une marque « Paris Saclay », en développement, et une marque « Versailles », installée.

« Paris Saclay » est une symbiose entre la marque de l'POIN et celle de l'université qui porte désormais ce nom. Elle sera promue dans les milieux scientifiques et technologiques de par le monde, afin de placer ce territoire de la recherche et de l'innovation sur l'échiquier mondial. La marque « Versailles », quant à elle, gage d'une histoire, d'un patrimoine et d'une qualité de vie, permet d'élargir la promotion du territoire de l'POIN axée sur l'innovation industrielle.

#### **2.2.2 – Des politiques départementales volontaristes**

Convaincu que l'innovation est le levier de la croissance économique, la force de l'industrie de demain et par conséquent l'avantage concurrentiel de la France à l'international, le Département des Yvelines l'a depuis plusieurs années mis au centre de sa politique économique en ciblant des filières clés.

Ainsi, le soutien à l'innovation s'est notamment traduit sur la filière automobile, fortement présente sur le territoire yvelinois de l'POIN : pour faire émerger un pôle R&D de premier plan autour du véhicule et de la mobilité de demain, le conseil général a adopté en mars 2009 le plan de « La vallée de l'automobile et de la mobilité durable ». S'appuyant sur l'ancrage territorial yvelinois des centres de recherche des grands groupes automobiles, il a ouvert des perspectives nouvelles d'emploi et de création de richesses notamment via deux appels à projets lancés sur le thème de la mobilité du futur : « véhicule urbain » en 2009 et « véhicule intelligent et ville du futur » en 2011.

Par cette démarche le Département entend relancer l'innovation technologique au bénéfice de la vitalité économique de la filière. C'est exactement la concrétisation des objectifs de fertilisation croisée attendus du cluster scientifique de Paris Saclay.

Cette politique économique est l'un des piliers de la stratégie d'aménagement et de développement équilibré du Département. Mettre les avantages comparatifs de l'économie yvelinoise, et notamment les synergies entre les activités tertiaires, de R&D et industrielles, au service de la compétitivité de l'économie francilienne et française constituent une priorité.

Celle-ci s'inscrit dans un schéma vertueux alliant développement économique, résidentiel et qualité de vie élevée pour les habitants. L'accompagnement du développement équilibré s'est par ailleurs traduit dans une politique soutenue permettant la relance de la construction de logements. Tous les outils nécessaires ont été créés : Etablissement Public Foncier pour maîtriser la matière première du développement urbain, Contrats de Développement de l'Offre résidentielle négociés avec les communes pour les inciter et les aider à construire des logements, SEM Yvelines Aménagement pour mettre en œuvre les projets.

**Ces politiques volontaristes trouvent une nouvelle prolongation dans le projet Paris Saclay, pour lequel le Conseil Général des Yvelines a une ambition territoriale spécifique et contextuelle.**

### 3- L'ambition du Conseil général des Yvelines dans le projet Paris Saclay

Fort d'un tissu économique dynamique, de sa position de leader de la recherche privée francilienne, d'un patrimoine urbain et naturel renommé, l'enjeu pour le Département des Yvelines est de capitaliser les atouts du territoire de Versailles Grand Parc, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines, pour maintenir les équilibres départementaux et servir le rayonnement international du cluster de Paris Saclay.

Ce territoire constitue à l'échelle de l'OIN un espace urbain, résidentiel et économique dynamique. Il est attractif et doté d'une visibilité à l'international.

**Le maintien de ces dynamiques repose sur la capacité du territoire à impulser les mutations économiques, urbaines intégrant les exigences environnementales. C'est la condition pour contribuer au meilleur niveau au positionnement de la région métropolitaine sur la scène internationale et favoriser une croissance urbaine durable et qualitative.**

La mise en exergue des forces économiques, des atouts urbains et patrimoniaux du territoire et la mobilisation du potentiel de renouvellement des tissus bâtis sont les ingrédients de cette ambition. Le réseau Grand Paris express est évidemment un incontournable élément de cette stratégie. Sans ce réseau de transport structurant, le territoire serait marginalisé des processus métropolitains et ne bénéficierait pas des retombées économiques. Il perdrait indéniablement ses avantages concurrentiels.

Il est donc essentiel que le territoire fasse valoir ses atouts et demeure une place économique de premier ordre. Il doit pour cela s'inscrire à part entière dans la dynamique de développement, d'attractivité et de modernisation portée à l'échelle métropolitaine. Le métro et ses gares offrent notamment une formidable opportunité pour enclencher ce mouvement, rendant possible la mobilisation de nouveaux potentiels fonciers et de renouvellement urbain.

**C'est ce potentiel révélé que les acteurs du territoire doivent s'attacher à capter, pour concrétiser l'ambition affirmée.**

#### 3.1 - Ancrer la recherche et l'innovation au service de la dynamique économique

##### ▪ 3.1.1 Les ambitions stratégiques

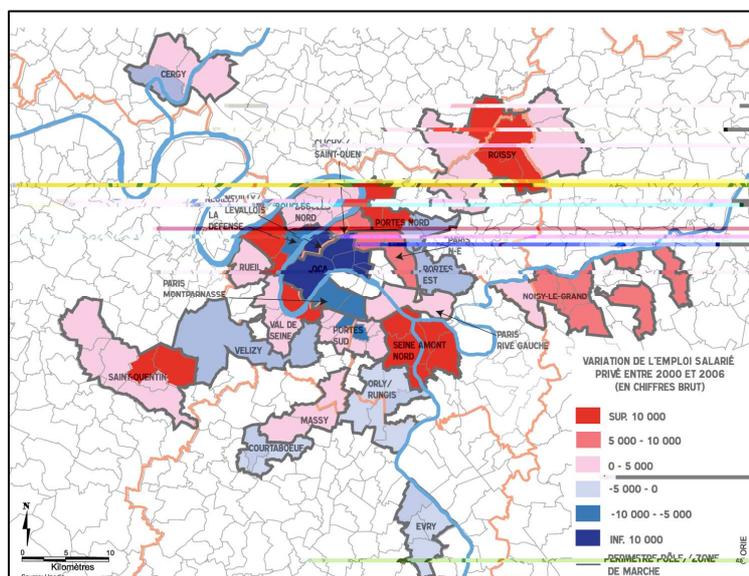
- Rester un territoire économique moteur dans les Yvelines et leader en Ile-de-France

##### La dynamique de l'emploi (Sources : ORIE)

*Une des plus fortes croissances de l'emploi dans le pôle de Saint-Quentin-en-Yvelines (+24,8 % entre 2000 et 2006)*

Le territoire de Vélizy - Versailles-Grand Parc - Saint-Quentin-en-

Yvelines joue un rôle moteur dans l'économie des Yvelines. Avec 226 000 emplois, soit 42 % des emplois du Département pour 26% de sa population, ce territoire est un pôle économique majeur à l'échelle départementale et même régionale. La croissance annuelle de l'emploi de 1,3% entre 1999 et 2006 (2,2% à Saint-Quentin-en-Yvelines) alimente en grande partie la croissance de l'emploi dans les Yvelines (+1,2%).





Elles doivent notamment permettre d'assurer la transition nécessaire pour les filières industrielles traditionnelles implantées par ailleurs dans le département, qui tirent leur force de la complémentarité territoriale des fonctions ainsi permise.

La mobilité durable, le numérique et le medical device sont des créneaux porteurs de croissance sur lesquels se positionne le Conseil Général.

### ▪ 3.1.2 Les leviers d'actions

- **Implanter à Satory un institut d'excellence de niveau international autour du véhicule du futur et de la mobilité durable : VeDeCom**

VeDeCom est le seul projet d'Institut d'Excellence en matière d'Énergie Décarbonnée (IEED), labellisé au titre du Grand Emprunt, qui soit situé dans les Yvelines. Dédié au véhicule décarboné et à la mobilité durable, il souscrit pleinement à l'objectif de fertilisation croisée poursuivi par le projet Paris Saclay dont il est partie intégrante. Porté par la fondation Mov'eo Tec et soutenu par le pôle de compétitivité à vocation mondiale Mov'eo, l'institut représentera d'ici 3 ans plus de 300 chercheurs et bénéficiera d'un investissement de 300 millions d'euros sur 10 ans. Quarante-quatre membres y sont déjà associés : 10 universités et grandes écoles, 5 organismes de recherche et centres techniques, 12 grands groupes industriels, 14 PME et ETI<sup>1</sup>, 3 Communautés d'agglomération et Etablissement Public d'Aménagement du Territoire.

VeDeCom est conçu comme la création d'un lieu propice à l'innovation, où sont privilégiés :

- les activités de recherche et de développement technologique dédiées à l'automobile du futur ;
- la mutualisation d'équipements nécessaires à plusieurs acteurs ;
- la formation supérieure (Esigélec, UVSQ) pour les filières liées au projet ;
- la mise en réseau des acteurs privés de la filière, et déjà présents sur le territoire, notamment en intensifiant les interactions entre les grands groupes et les PME ;
- la rencontre entre les chercheurs, étudiants, dirigeants d'entreprises et entrepreneurs.

**L'institut VeDeCoM a vocation à devenir la référence de la nouvelle filière de l'éco-mobilité. Outil destiné à l'innovation et in fine à la création d'emplois, il constitue un fantastique levier d'attractivité pour les Yvelines.**

Le site de Satory à Versailles a été identifié par les acteurs de VeDeCom comme le lieu idoine pour son développement. Il y bénéficiera en effet de la proximité géographique des acteurs publics et privés de la recherche et de l'industrie dans le domaine des transports : Technocentre Renault de Guyancourt, Automotive Design Network de PSA à Vélizy....

Soutenu par le pôle de compétitivité Mov'eo, qui a été l'un de ses initiateurs, le Pôle de compétitivité System@tic, le Conseil Général des Yvelines, et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Val d'Oise/Yvelines, il a également été voulu par la filière industrielle de l'automobile, représentée par les instances de la PFA (Plateforme de la Filière Automobile), à laquelle il apportera ses capacités d'expertise et d'innovation à l'échelle européenne et internationale.

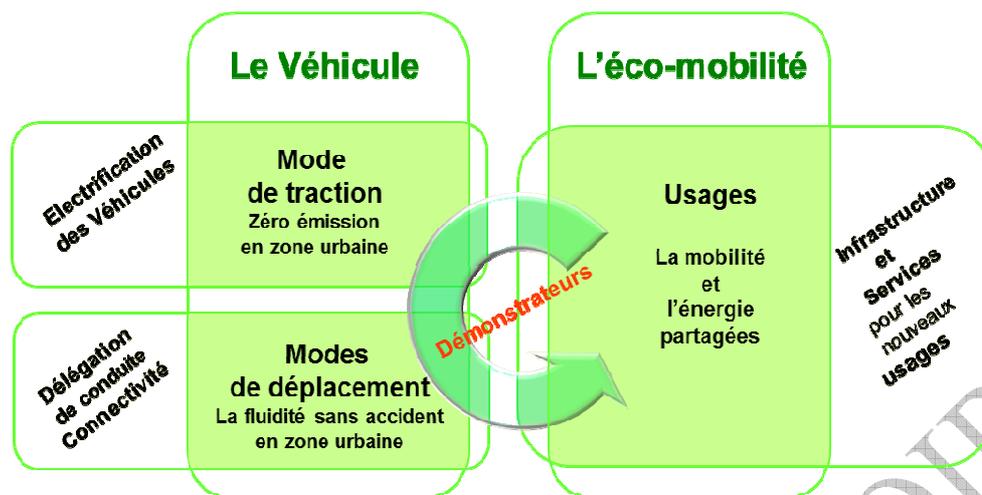
VeDeCoM<sup>2</sup> est articulé autour de 3 programmes :

- Infrastructures et services pour la mobilité et l'énergie partagée
- Délégation de conduite et connectivité
- Electrification des véhicules

<sup>1</sup> ETI : Entreprises de taille intermédiaire

<sup>2</sup> Sont membres de VeDeCoM :

L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, le CETIM, l'ESIGELEC, L'ESTACA, L'IFPEN, l'IFSTTAR, l'INRIA, le CEA, l'IRSEEM, Strate College, SUPMECA, L'Université de Cergy-Pontoise, ParisTech, PSA Peugeot Citroën, Renault, Safran, Valeo, AREP, ATOS, CADLM, Civitec, Cofiroute, Continental Automotive, ControlSys, EDF, Egis France, Fondaterra, Induct, Intempora, Le Moteur Moderne, LMS Imagine, Nexyad, Sherpa Engineering, Sopemea, STMicroelectronics, TE Connectivity, UTAC, Venturi, Veolia Environnement, Veolia Transdev, la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, l'Etablissement Public Paris Saclay.



L'un des objectifs de l'institut consiste à réaliser des démonstrateurs de nouveaux véhicules et services de mobilité - partage de véhicules et de voies dédiées, parking automatisé, service du « dernier kilomètre » par exemple - sur des territoires d'expérimentation mis à disposition par les collectivités territoriales.

Ces innovations auront un impact majeur sur l'industrie en France, avec la création et la reconversion de plusieurs dizaines de milliers d'emplois, sur trois grands axes à forte valeur de différenciation dans la compétition internationale : la chaîne de traction électrique des véhicules, l'électronique embarquée pour la conduite automatique totalement sécurisée des véhicules et les nouveaux services pour l'éco-mobilité.

**L'aboutissement opérationnel de VeDeCom est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines.**

- **Créer à Satory un cluster de la mobilité durable**

A partir de l'installation de VeDeCom, premier acte puissant et visible de l'orientation économique à donner à Satory, l'enjeu consiste à favoriser sur ce vaste plateau un écosystème de la mobilité du futur. Pour cela, il faut permettre aux entreprises de la filière de s'y implanter. La proximité des différents acteurs d'une part, des pistes d'essai d'autre part, sont deux facteurs décisifs pour les stratégies de localisation de ces sociétés.

En effet, le nombre de prospects économiques perdus en quelques années est important. Faute d'offre, ce sont au moins 13 entreprises dans le champ de la mobilité du futur, représentant un besoin immobilier de 30 000 m<sup>2</sup> qui ont dû renoncer à s'installer sur Satory.

**Par ailleurs les pistes d'essais, même si elles sont aujourd'hui de conception obsolète, sont un atout évident de Satory. Elles le différencient des sites concurrents et sont un argument incontournable pour le promouvoir.** Les besoins exprimés par les acteurs économiques et de la R&D dans le cadre de VeDeCom ont cependant plaidé pour une reconfiguration et de nouveaux usages, qui devront être travaillés. Les lauréats de l'appel à projet lancé en 2011 par le Conseil Général « véhicule intelligent et ville du futur », ont d'ores et déjà exprimé le souhait d'utiliser les pistes de Satory pour tester leurs prototypes.

**La concrétisation de la stratégie économique pour Satory, axée sur la mobilité du futur est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines. Elle passe par la capacité à accueillir les entreprises de la filière et la conception de l'urbanisation du site en lien avec les besoins d'utilisation des pistes.**

- **Intensifier les interactions entre l'innovation et le territoire**

L'affirmation de Satory comme haut lieu de l'innovation industrielle dans le domaine de la mobilité s'appuiera nécessairement sur un territoire élargi, comprenant Saint-Quentin-en-

**Yvelines, Versailles Grand Parc et Vélizy. C'est au minimum à cette échelle là, avec des ramifications vers les autres territoires de l'industrie automobile, en particulier la Seine Aval et les territoires de concentration de la R&D comme le plateau de Saclay, que le pôle de Satory prendra toute sa dimension.** L'exemple de Mobilité 2015 (Sysmo), projet partenarial

Il est donc essentiel que les avancées permises à Satory irriguent l'ensemble du territoire. Inversement, toutes les forces vives du territoire doivent pouvoir être mobilisées au profit de la concrétisation de ces innovations.

Cela passe par deux leviers :

- **Des synergies entre les innovations et les politiques publiques portées localement :**

A l'image du quartier expérimental envisagé à Satory, il importe que les pouvoirs publics ouvrent, dans leurs projets d'aménagement, des possibilités d'expérimentation pour les innovations. Les acteurs publics doivent participer à la marche vers leur industrialisation et contribuer à ouvrir de nouveaux marchés. Sysmo 2015 constitue à ce titre un exemple intéressant et dans lequel le territoire yvelinois de l'OIN est impliqué. Il s'agit en effet d'un projet partenarial qui vise la démonstration de nouveaux usages de mobilité en milieu urbain, afin de faciliter le déploiement de nouveaux services à grande échelle.

La mise en synergie des innovations et des politiques publiques est une action phare de marketing territorial qui de toute évidence contribuerait à imposer Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc, Vélizy comme le territoire de référence de la mobilité du futur.

- **Le soutien à l'entrepreneuriat :**

C'est un levier important de concrétisation des résultats de recherche et de transformation des innovations en valeur ajoutée économique et d'emplois.

Les universités et grandes écoles présentes localement apportent un terreau fertile de jeunes étudiants. La diversité des filières de formation multiplie les opportunités de concrétisation. L'incitation à l'entrepreneuriat étudiant et le soutien à l'émergence de nouvelles entreprises innovantes est de surcroît un moyen de contribuer au maintien des jeunes talents sur le territoire.

L'appropriation du territoire par les classes créatives et leur implication dans ses évolutions est une nécessité que les pouvoirs publics doivent être en mesure d'encourager à travers une politique offensive d'attractivité urbaine et résidentielle.

**La création de synergies entre les stratégies de développement urbain des collectivités et la stratégie de développement économique de Paris Saclay est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines.**

▪ **Moderniser et diversifier l'offre immobilière**

Dynamique et attractive, l'économie du territoire présente néanmoins certaines faiblesses, notamment en termes d'immobilier tertiaire, qui pourraient ralentir sa croissance.

Dans un marché de desserrement, le vieillissement du parc immobilier (60% a plus de 20 ans) entraîne une certaine obsolescence, qui se traduit par un allongement du délai d'écoulement et une augmentation du taux de vacance. Vélizy et Saint-Quentin-en-Yvelines font ainsi partie des pôles franciliens les plus impactés, contrairement par exemple au pôle voisin de Massy. Le délai d'écoulement des bureaux vacants à Vélizy est le plus élevé d'Ile-de-France : sur 2000-2010 il est de 46 mois, soit 2 fois plus long qu'en Ile-de-France en moyenne et plus de 4 fois plus long qu'à Massy<sup>3</sup>. Avec 13% de bureaux vacants à Vélizy comme à Saint-Quentin-en-Yvelines, le taux de vacance de ces pôles est deux fois plus élevé que la moyenne francilienne (7%). Une concurrence accrue avec des secteurs franciliens qui proposent un immobilier moderne et bien desservi, notamment dans la partie essonnoise du projet Paris Saclay, peut faire basculer des équilibres.

En outre, une certaine dépendance vis-à-vis des grands établissements, qui représentent 1,3% des établissements mais occupent 54% des emplois, est un autre signe distinctif. C'est le gage d'une attractivité

<sup>3</sup> ORIE, 2011

réelle mais aussi un signe de fragilité potentielle : le départ de grands groupes (ex de Thalès à saint Quentin) laissant des friches immobilières est un phénomène actuel réel.

La stratégie de développement économique de l'OIN Paris Saclay est donc fondamentale pour retrouver un bon niveau d'attractivité, diminuer l'obsolescence des parcs de bureaux et diversifier l'offre immobilière, permettant l'accueil de sièges sociaux de grands groupes aussi bien que des PME – PMI. Dans un territoire tourné vers l'innovation, il s'agit de permettre un parcours résidentiel complet pour les entreprises, de promouvoir leur mise en relation et leur ancrage territorial.

**L'action publique orientée vers un renouvellement urbain, dégageant un potentiel pour une offre immobilière renouvelée, est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines.**

▪ **Structurer et rendre lisible le potentiel foncier économique de moyen – long termes**

Nécessaire, le renouvellement du parc immobilier n'est pas suffisant pour pérenniser la dynamique économique du territoire. Une offre foncière lisible est indispensable. Les entreprises doivent pouvoir y voir un potentiel pour leur expansion future et l'accueil de leurs partenaires.

La réceptivité et les potentialités de développement de sites tels que Satory à court terme, les abords de l'avenue de l'Europe à Vélizy, le site de la Minière à Guyancourt à moyen terme, les espaces au sud de l'A 86 à Vélizy et le corridor ferroviaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à plus long terme, doivent être lisibles.

**Le développement concerté et programmé des sites stratégiques est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines.**

### 3.2 - Conjuguer attractivité résidentielle et dynamique économique sur les secteurs à forts enjeux

▪ **3.2.1 Les ambitions stratégiques**

▪ **Etre capable d'avoir une attractivité résidentielle et rétablir les équilibres habitat - emploi**

Avec 352 312 habitants, le territoire de Versailles - Grand Parc, Vélizy et Saint-Quentin-en-Yvelines<sup>4</sup> regroupe plus du quart de la population départementale et plus de la moitié de la population de l'OIN Paris Saclay. Il compte près de 155 000 logements, soit 55 % des logements de l'OIN

Sur 1999 - 2006, la croissance démographique du territoire s'est stabilisée autour de 0,4%, à un rythme proche de celui du département. Cette moyenne cache néanmoins des dynamiques différenciées au sein du territoire.

La croissance modérée est liée au ralentissement très marqué de la dynamique démographique de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'ancienne ville nouvelle longtemps moteur démographique du Département avec des taux avoisinant +10%, connaît aujourd'hui une croissance "banalisée" (0,4% entre 1999 et 2006).

Au contraire, le sursaut démographique de Versailles - Grand Parc (-0,2 % entre 1990 et 1999 et +0,5 % entre 1999 et 2006) a permis de compenser la moindre croissance de Saint-Quentin-en-Yvelines. La croissance de Vélizy reste atone (-0,2 % depuis 1990).

<sup>4</sup> Dans le territoire de Versailles Grand Parc ne sont pas intégrées les communes de Renne-moulin, Noisy le Roy, Bailly et Bièvres qui ne font pas partie de l'OIN Paris Saclay

Cette croissance faible est exclusivement alimentée par le solde naturel, qui compense un important solde migratoire négatif. Ce dernier se creuse à Saint-Quentin-en-Yvelines passant de - 4,1% entre 1990 et 1999 à - 8,6% entre 1999 et 2006, se maintient très négatif à Vélizy (- 6,6 % sur la période 1999 - 2006) pendant que Versailles regagne une certaine attractivité : son solde migratoire passe de - 9,9% dans les années 1990 à - 6,6% entre 1999 et 2006.

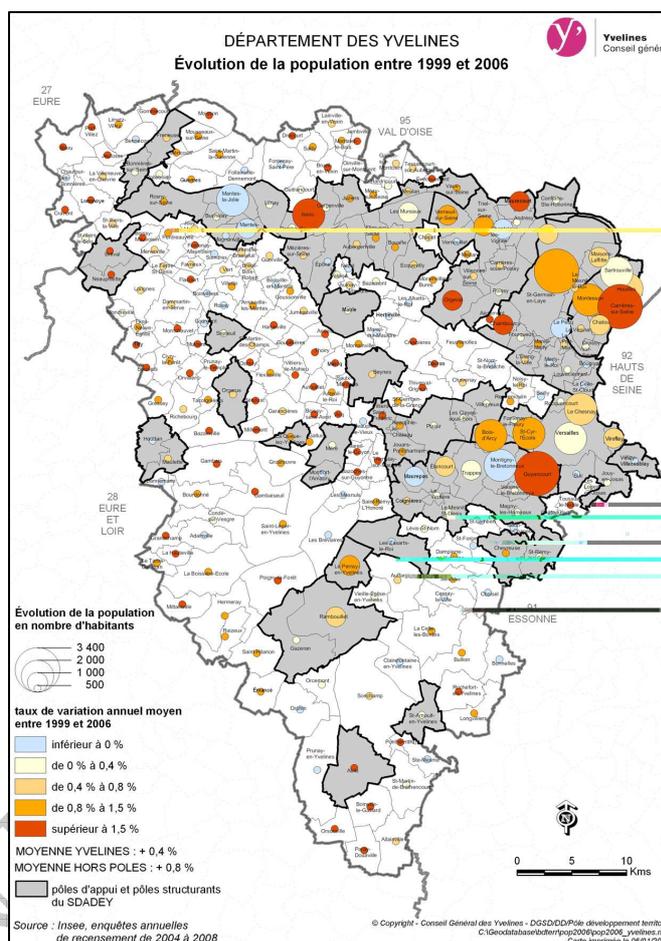
L'enjeu pour le territoire réside dans sa capacité à renouer avec une dynamique démographique positive grâce à une attractivité résidentielle renouvelée.

Le faible niveau de construction pénalise en effet lourdement l'attractivité du territoire. Entre 2004 et 2008 les taux de construction sont extrêmement faibles (0,69 % à la CASQY et 0,67 % à Versailles - Grand Parc et Vélizy).

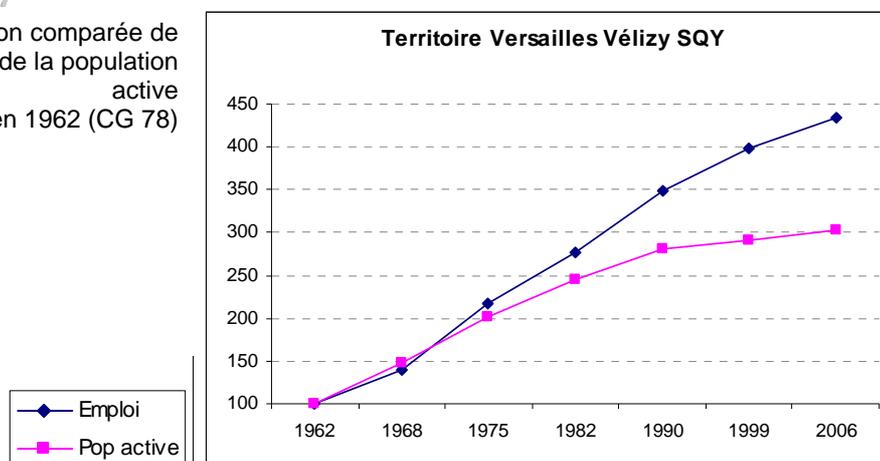
Le rythme de construction de Saint-Quentin-en-Yvelines s'essouffle nettement pour tomber à 441 logements par an entre 2006 et 2010, ne permettant pas de couvrir les besoins induits par le desserrement estimé à 550 logements minimum.

La reprise de la croissance démographique, possible grâce à un regain de production de logement, est un impératif pour maintenir l'équilibre habitat – emploi du territoire. Celui-ci est aujourd'hui fragilisé par le découplage croissant entre l'évolution de l'emploi et de la population active.

Sur le territoire, l'emploi progresse plus rapidement que la population active. Ainsi hormis à Versailles où le taux de couverture de l'emploi est équilibré (97%), il est largement excédentaire à Saint-Quentin-en-Yvelines (139%) et surtout à Vélizy (396 %)

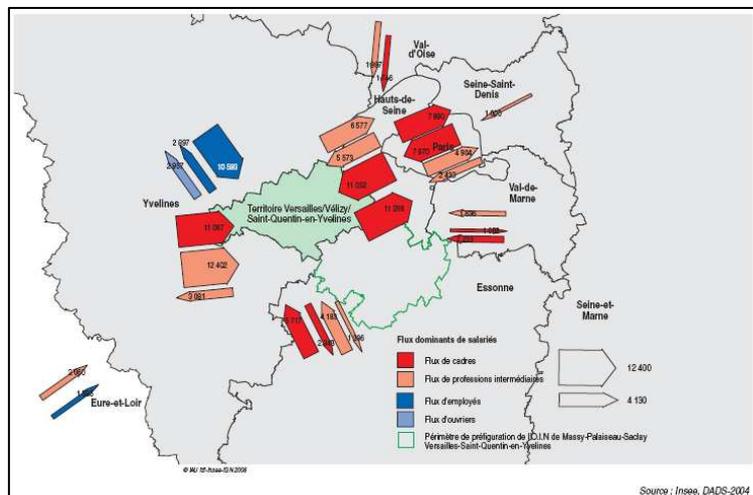


Evolution comparée de l'emploi et de la population active (base 100 en 1962 (CG 78))



En conséquence, le pôle économique de Vélizy, Versailles - Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines recrute majoritairement à l'extérieur. Le territoire accueille deux fois plus de salariés qu'il n'en voit sortir, ce qui génère de nombreux déplacements domicile – travail.

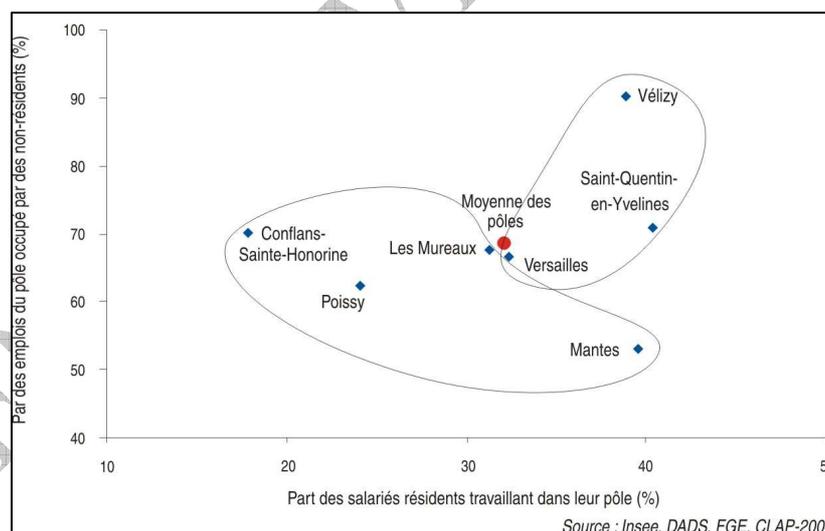
Près de deux emplois sur trois sont pourvus par des salariés résidents hors du territoire et 44% par des salariés résidents en dehors des Yvelines. Le territoire rayonne bien au delà des limites départementales.



L'importance de ce rayonnement est liée, en partie, au profil des navetteurs entrants qui sont pour 70% des cadres ou des professions intermédiaires, marque d'une insuffisance de l'offre résidentielle.

Néanmoins, par la qualité de son offre d'emploi, le territoire retient un peu plus de la moitié de ses salariés (52% des actifs résidents y travaille).

L'ajustement quantitatif et qualitatif de l'offre de logement, source d'un renouveau de l'attractivité résidentielle du territoire est en outre une nécessité pour maintenir la dynamique économique du territoire. Une insuffisance structurelle de logements pourrait à terme contraindre la croissance économique. Les difficultés de recrutement des entreprises pourraient remettre en cause leur choix de localisation.



Le rééquilibrage de l'offre de logement à l'échelle des territoires de l'POIN doit permettre de clarifier les perspectives de développement économique à court – moyen termes.

#### ▪ Questionner et renouveler le modèle urbain

Doté d'un patrimoine naturel, culturel, historique de premier plan, l'enjeu pour le territoire de Versailles - Grand Parc, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines, est de concilier développement et protection.

Le développement du territoire, longtemps porté par la ville nouvelle, résultait d'une logique d'expansion territoriale. Il doit aujourd'hui prendre une forme nouvelle, en privilégiant le renouvellement urbain et l'intensification des interactions entre le résidentiel, l'économique, le commercial, le loisir, en intégrant la mobilité et en recherchant l'audace architecturale.

Versailles - Grand Parc, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines doivent donner l'image d'un territoire en mouvement, en quête de modernité et d'innovation. C'est la condition du maintien de son attractivité et de sa capacité à anticiper les mutations sociales, économiques et urbaines indispensables pour s'affirmer, au sein de l'POIN Paris Saclay, comme moteur de la compétitivité et de l'innovation internationales.

Ce développement doit prioritairement prendre appui autour de lieux stratégiques et singuliers tels que :

- des espaces d'interactions tels que les gares existantes et par anticipation les futures gares du réseau Grand Paris Express ;
- des équipements structurants à fort rayonnement existants ou à venir comme le château de Versailles, le Vélodrome, la base de loisirs régionale de Saint-Quentin-en-Yvelines... ;
- les abords des grandes emprises monofonctionnelles (implantations économiques d'envergure telles que le technocentre ou demain l'institut d'excellence des énergies décarbonées à Satory, les centres commerciaux, ...) où les enjeux d'intégration urbaine sont accrus ;
- les sites à fort potentiel de renouvellement tel que le corridor ferroviaire de Saint Quentin.

**L'ambition du Conseil général consiste à développer le territoire de façon équilibrée, afin de permettre aux résidents et aux salariés de bénéficier d'une qualité de vie et de travail.**

### ▪ **3.2.2 Les leviers d'actions**

#### ▪ **Construire plus, diversifier le parc de logements**

La construction de logements est totalement insuffisante pour permettre l'accueil de nouvelles populations. C'est un risque majeur pour l'attractivité d'un territoire qui connaît une forte dynamique économique.

Sur le territoire de Paris-Saclay, la territorialisation des objectifs en logements définie par l'Etat demande la construction de 8 000 logements par an : 1 867 logements sur la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc élargie à Vélizy-Villacoublay, ainsi que 1 965 sur Saint-Quentin-en-Yvelines étendue.

Parallèlement à l'accroissement quantitatif du parc, sa diversification est indispensable pour anticiper le vieillissement de la population, répondre aux besoins des actifs et favoriser le dynamisme des parcours résidentiels : le parc d'accueil - petits logements en locatif privé - doit être étoffé pour permettre aux jeunes de rester sur le territoire et à de jeunes actifs de venir s'y installer. Parallèlement, la diversification doit s'accompagner d'une meilleure répartition géographique de l'offre de logements sociaux.

**La création d'un parc immobilier attractif, répondant aux besoins importants et aux exigences d'une qualité de vie revendiquée dans les Yvelines, est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines.**

#### ▪ **Privilégier le renouvellement urbain**

Le développement résidentiel et économique doit s'attacher à mobiliser prioritairement les potentiels de renouvellement et de densification des espaces bien desservis et disposant de réserves d'équipement, à l'exemple de l'ancienne ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines sur laquelle les investissements publics ont été massifs ces dernières décennies et qu'il convient aujourd'hui d'optimiser

Endiguer l'étalement urbain, tel que promu par la politique départementale d'aménagement, est de surcroît un impératif, la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay réduisant de fait les possibilités de développement en extension urbaine.

Cela nécessitera de dégager les moyens opérationnels et financiers adaptés pour mobiliser le foncier en volume suffisant. La reconversion des friches et des grandes emprises ferroviaires et militaires du territoire sont prioritaires.

**La reconversion des friches, la densification raisonnée des espaces urbanisés, en mobilisant les outils d'action publics départementaux, est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines.**

#### ▪ **Renforcer les centralités urbaines et la mixité fonctionnelle**

L'intervention sur des secteurs mutables ou de renouvellement urbain amène à s'interroger sur les caractéristiques de nouveaux lieux de vie et leur intégration urbaine.

C'est l'occasion pour Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles - Grand Parc et Vélizy de conforter les centralités urbaines, de créer de nouveaux lieux de vie structurés par une plus grande mixité fonctionnelle à l'image d'un pôle économique et urbain au rayonnement international.

Deux priorités opérationnelles doivent être portées :

- **la transformation des gares en lieux de centralité structurants et en entrées de ville de qualité :**

Il s'agit, autour des gares existantes et des futures gares du réseau Grand Paris Express, de permettre une multimodalité performante et de valoriser le potentiel urbain à leurs abords : les quartiers de gares, lieux d'échanges et d'intermodalité, ont vocation à devenir les lieux privilégiés d'intensification urbaine et à s'affirmer comme des pôles de centralité dans la métropole de demain.

Parmi toutes les gares du territoire, les futures gares du réseau Grand Paris Express constituent des moteurs de transformation urbaine, des lieux de cristallisation d'un développement urbain qualitatif. C'est ce potentiel que les acteurs du territoire doivent s'attacher à capter. L'identification des leviers de transformation des quartiers dans lesquels elles s'insèrent est donc majeur. Par des opérations vitrines, ces nouvelles gares ont vocation à incarner l'inscription du territoire dans la dynamique métropolitaine et ainsi à soutenir son rayonnement international.

- **L'évolution des tissus urbains vieillissants qui ne répondent plus aux attentes des milieux économiques et des ménages :**

A Vélizy, l'interface entre le centre commercial Vélizy 2 et la zone d'emploi doit être travaillée pour que cet équipement majeur contribue à l'émergence d'un quartier animé et attractif autour d'espaces publics requalifiés.

C'est également le cas du corridor ferroviaire de Saint Quentin en Yvelines. En articulation avec le futur éco-quartier autour du pôle gare de Saint-Quentin-en-Yvelines et la requalification de la RN 10 à Trappe, la reconquête du « corridor ferroviaire » à Trappes, La Verrière et Elancourt, doit être vecteur de cohésion urbaine. Cette reconquête est porteuse d'un potentiel de développement économique et résidentiel d'envergure, nécessaire au second souffle à donner à la dynamique de développement de l'agglomération.

**L'intégration du Grand Paris express dans le territoire, via une action structurante sur les quartiers de gare, est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines.**

**L'action publique sur les tissus urbains vieillissants, à même de redonner un second souffle à des sites stratégiques, et sur les quartiers de gares existantes, est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines**

▪ **Préserver la qualité du cadre de vie**

Le territoire de Versailles Grand Parc, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines, jouit d'un patrimoine bâti et naturel exceptionnel, notamment hydrographique, source de qualité de vie et d'une notoriété à l'international. C'est naturellement un atout majeur sur lequel le territoire doit s'appuyer, dans l'objectif de concilier le développement urbain nécessaire à la création d'un cluster scientifique et technologique de rang mondial avec la protection des espaces naturels.

La zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay, exigée par la loi de juin 2010 sur Grand Paris, assure durablement la protection de 2 300 ha sur le plateau. **Faire de cette richesse un facteur d'attractivité et de qualité de vie nécessite la connexion de cet espace aux autres espaces naturels et ruraux environnants, notamment par des circulations douces confortables.** C'est un moyen d'organiser la fréquentation des espaces naturels tout en répondant à la forte demande aujourd'hui trop concentrée sur la vallée de la Bièvre et les étangs de la Minière. Les usages récréatifs proposés sur cette zone devront nécessairement être en lien avec les besoins des citoyens.

Pour faire de cette préservation naturelle et agricole irrémédiable un vrai atout territorial, les opérations d'aménagement devront s'attacher à maintenir des continuités paysagères et écologiques entre les espaces urbains et les espaces naturels, agricoles et forestiers, en :

- maîtrisant les contacts entre ces deux entités ;
- protégeant les horizons majeurs et les vues spectaculaires ;
- préservant les lisières boisées des coteaux visibles depuis les vallées.

De même, l'intégration des diverses infrastructures – existantes ou à créer - dans leur environnement, notamment en termes de fonctionnalités et de paysage, est un enjeu exigeant.

**Le travail sur les lisières entre espaces urbains et espaces naturels, l'intégration dans leur environnement des infrastructures existantes ou à créer, le renforcement des espaces naturels de loisir et la diversification de leurs usages est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines.**

- **Promouvoir l'image du territoire**

Le patrimoine bâti ancien, avec en premier lieu le château de Versailles, est au cœur de la notoriété du territoire. Son utilisation comme levier de renouvellement, d'attractivité et de modernité du territoire est un enjeu majeur. Moins qu'un frein au développement, il doit contribuer à façonner la ville de demain.

L'offre culturelle présente sur l'ensemble du territoire est un vrai facteur d'attractivité : château et opéra royal de Versailles, théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, Onde à Vélizy, Centre de Musique Baroque de Versailles, Académie du spectacle équestre de Bartabas, Conservatoire à rayonnement régional de Versailles, etc...

Diversifié et riche, ce maillage culturel présente de nombreux avantages : mis en réseau, ces équipements participent de l'identité et de la cohésion territoriales ; les résidences d'artistes permettent des interfaces entre le monde de la création et les publics ; cet ensemble contribue au rayonnement métropolitain du territoire.

**Pour endosser la dimension métropolitaine et internationale qui lui revient, le territoire de Versailles Grand Parc, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines, en lien avec le plateau de Saclay, doit faire valoir l'ensemble de ses vecteurs de notoriété : le patrimoine, l'innovation, la culture.**

La mise en synergie des arts et des sciences est notamment à travailler pour diffuser le positionnement d'excellence du territoire en matière de recherche scientifique et de pratiques artistiques.

L'événementiel est un bon moyen de mettre en synergie ces différentes facettes et d'éviter la spécialisation du territoire. L'organisation en 2018 de la Ryder Cup sur le golf national de Saint Quentin ou encore l'accueil en 2014 du Solar Décathlon à Versailles sont deux occasions de jouer cette synergie.

**Positionner le territoire sur une image d'excellence, tant historique que contemporaine et future, est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines.**

### 3.3 - Mailler le territoire avec les grands pôles métropolitains

- **3.3.1 Les ambitions stratégiques**

- **Créer les conditions du développement en agissant sur l'accessibilité du territoire**

Dans un contexte où l'offre de transport public et l'accessibilité au territoire sont aujourd'hui insuffisantes, le développement ne peut être envisagé qu'en apportant des réponses aux besoins de déplacement à court, moyen et long termes. Au-delà d'une dualité entre voiture particulière et transports en commun, c'est une action sur les services de mobilité qu'il convient de mener, en cohérence avec la politique soutenue par le Conseil Général en matière de développement économique. Ces réponses doivent être apportées à plusieurs échelles : locale, celle du cluster Paris – Saclay, et régionale.

Pour faire de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, Vélizy, un territoire lisible et attractif au sein de Paris-Saclay, et ainsi créer les conditions de développement du cluster, l'amélioration de l'accessibilité depuis et vers Paris-centre, les aéroports (Orly notamment), les gares TGV et les principales polarités métropolitaines, est prioritaire.

Malgré de nombreuses gares, dont deux importantes, Versailles Chantiers (75 000 voyageurs/jour, deuxième gare d'Ile-de-France hors Paris en termes de fréquentation) et Saint-Quentin-en-Yvelines (70 000

voyageurs/jour), le territoire souffre d'un manque d'accessibilité par les transports en commun. La conséquence directe est une part largement dominante de la voiture individuelle dans les déplacements domicile travail : 80% dans les pôles économiques de Saint-Quentin-en-Yvelines et Vélizy.

L'augmentation sur ce territoire de la part des transports en commun et des nouvelles mobilités partagées est un enjeu majeur. C'est la condition de l'acceptation d'un développement qui ne remette pas en cause la qualité de vie revendiquée, et qui respecte les nouvelles exigences environnementales et du sociétales. Une utilisation optimisée des infrastructures routières et autoroutières existantes est notamment une orientation à suivre pour l'amélioration des conditions de circulation : gestion optimisée du trafic, transports en commun sur autoroutes, gares autoroutières, etc...

La desserte du territoire par le métro Grand Paris express, assurant du cabotage de niveau régional, constitue un saut qualitatif attendu. Mais la fiabilisation de la desserte ferrée existante est un impératif à court terme. L'optimisation des gares, en termes de niveau de service et de fonctionnalités, est également un enjeu majeur pour anticiper l'augmentation des flux de voyageurs, liée d'une part à l'augmentation de la part modale, aux développements urbains d'autre part.

#### ▪ Mailler les sites stratégiques du cluster Paris Saclay

Outre l'amélioration de son accessibilité régionale, le développement économique et urbain du territoire de Versailles - Grand Parc, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines, et l'émergence de nouvelles synergies territoriales exigent :

- d'optimiser la desserte des sites stratégiques de développement depuis les principales portes d'entrée (ferrées ou routières) du territoire ;
- de mettre en relation les différents sites stratégiques du cluster de Paris Saclay.

La réalisation du métro Grand Paris express est à ce titre fondamentale, puisqu'elle reliera le cluster de Satory au cluster de Saclay. Elle ne représente cependant qu'une partie du maillage nécessaire entre les sites de développement stratégiques. La multiplication des points d'accès au territoire grâce à des gares plus accessibles, une meilleure répartition des flux et le renforcement du maillage du territoire par un réseau de bus et de nouveaux services de mobilité connecté aux gares, est nécessaire.

**Au vu de l'impératif d'améliorer l'accessibilité à ce territoire et en son sein, l'ambition stratégique du Conseil général des Yvelines consiste à satisfaire les besoins via des solutions de mobilité innovantes, qui positionnent les Yvelines comme leader en la matière et qui confortent sa politique de développement économique axée notamment sur les mobilités du futur.**

#### ▪ 3.3.2 Les leviers d'actions

##### ▪ Réaliser les projets structurants pour améliorer les conditions de mobilité

L'arrivée du métro Grand Paris express, avec quatre gares dans les Yvelines, est un enjeu majeur qu'il convient de conforter pour asseoir la dynamique économique et scientifique du Grand Paris. Ce nouveau transport en commun rapide et capacitaire, reliant Orly à Versailles en 30 mn, pour 15 000 voyageurs à l'heure de pointe du matin sur l'ensemble du tronçon d'ici 2025, permettra d'assurer la connexion aux pôles majeurs d'Ile-de-France d'une part, d'absorber la demande générée par le développement d'autre part.

**TABLEAU 23 : MODE DE DÉPLACEMENT DES ACTIFS PAR PÔLE**

Périmètres	VP (%)	TC (%)
La Défense	34,1	65,9
Neuilly/Levallois	41,2	58,8
Val de Seine	52,5	47,5
Portes Sud	52,7	47,3
Portes Est	53,0	47,0
Clichy/Saint-Ouen	53,4	46,6
Portes Nord	54,0	46,0
Rueil	61,2	38,8
Boucle Nord	62,2	37,8
Marne-la-Vallée	62,4	37,6
Seine Amont Nord	65,5	34,5
Massy	74,3	25,7
Cergy	75,6	24,4
Saint-Quentin	79,3	20,7
Roissy	81,2	18,8
Vélizy	81,7	18,3
Evry	83,0	17,0
Orly/Rungis	84,3	15,7
Courtaboeuf	84,8	15,2

Source : RCP 00

C'est également une opportunité pour optimiser le fonctionnement des pôles multimodaux, développer les interconnexions performantes entre les lignes du réseau existant - RER C notamment - et futur - tangentielle ouest - permettant entre autres de renforcer les liaisons entre les deux OIN (Paris Saclay et Seine Aval).

**Favoriser la réalisation du métro Grand Paris express et créer les conditions optimales d'un transfert modal au sein du territoire est un objectif prioritaire du Conseil Général des Yvelines**

- **Développer des transports en commune en site propre comme alternative fiable et capacitaire pour les usagers**

Le développement de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) doit permettre des liaisons rapides et performantes entre les gares rénovées et les sites de développement stratégiques, en bonne intelligence avec les conditions de traficabilité des différents réseaux routiers.

L'aménagement d'un transport en commun en site propre entre Massy et Saint-Quentin-en-Yvelines sur la RD 36 doit assurer une liaison est – ouest de l'OIN. Toutefois, l'aménagement prévu entre Châteaufort et Magny-les-Hameaux interviendra dès que les niveaux de trafic le nécessiteront.

Le développement de transports en commun sur l'axe Nord – Sud structurant, entre Versailles-Vélizy d'une part, Saclay-Les Ulis d'autre part, est une nécessité. A ce titre un transport entre le pont de sèvres et Saclay via Vélizy est un projet emblématique.

**Réaliser les infrastructures de transport en commun qui participent à l'évolution des fonctionnalités et des usages du territoire est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines.**

- **Faire des gares de véritables plates-formes multimodales**

Les pôles gares, dont les fonctions intermodales doivent être renforcées, doivent s'inscrire au cœur d'un maillage de transport en commun lisible à l'échelle du futur cluster. La qualité, la facilité et la rapidité de la correspondance train-bus sont majeures, les ruptures de charge peu confortables expliquant pour partie le déséquilibre modal sur le mode routier.

La restructuration des gares engagée à Versailles Chantiers et Montigny par les contrats de pôle doit pouvoir être généralisée. Les gares routières devront notamment être restructurées pour optimiser le rabattement, et les services de mobilités alternatives et innovantes devront être développés. Les expérimentations seront à encourager.

Une attention particulière sera accordée à l'accessibilité et au stationnement sécurisé des cycles.

Les pôles gare, lieux d'échanges, ont vocation à devenir de nouvelles centralités inscrites en continuité des espaces publics et offrant des aménités et des services diversifiés à la population.

**Promouvoir dans les pôles gares une mobilité multimodale, intégrée dans un fonctionnement de centralités urbaines qualitatives, est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines.**

- **Corriger les dysfonctionnements des déplacements routiers au sein du cluster**

Les dysfonctionnements du réseau routier sont générateurs de congestion, facteur aggravant de la pollution atmosphérique et générateurs de stress. Corriger ces dysfonctionnements et optimiser le fonctionnement du réseau routier doit renforcer l'accessibilité régionale de l'agglomération, ainsi que les liaisons de pôle à pôle au sein du cluster, en lien avec les sites stratégiques de développement. A ce titre, plusieurs projets sont engagés, notamment à court terme le projet de nouvel échangeur sur l'A 86 au droit du centre commercial Vélizy 2.

**Permettre l'optimisation de l'accès aux sites stratégiques de développement est un objectif prioritaire du Conseil général des Yvelines.**

---

## 4 – La mobilisation du Conseil Général des Yvelines au service de cette ambition

---

### 4.1 – Le soutien du Département

Convaincu que la création du cluster scientifique et technologique du plateau de Saclay est une nécessité pour le rayonnement et la compétitivité de la région francilienne, le Département des Yvelines adhère depuis l'origine à l'ambition de faire de Paris Saclay le centre mondial de l'innovation développé autour d'un cluster cité.

Bâti sur deux piliers de l'innovation et de la R&D, le sud du plateau de Saclay dans l'Essonne et le centre d'excellence à Satory côté Yvelines, ce cluster s'inscrit en effet dans un territoire riche d'un point de vue urbain, économique et environnemental. C'est en ce sens que le Département entend préserver et valoriser l'ensemble de ses richesses pour maximiser l'apport des Yvelines dans la réussite de ce projet d'envergure.

La desserte du territoire de Versailles Grand Parc, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines par quatre gares du réseau Grand Paris Express constitue de surcroît l'opportunité à saisir absolument. C'est au travers de cette accessibilité renforcée et la mise en synergie des territoires porteurs des ambitions du Grand Paris, que le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc, Vélizy puisera les ressources de sa dynamique de développement.

Capitaliser le potentiel de développement, de renouveau et le regain d'attractivité que représente cette nouvelle desserte est pour le Département une priorité de sa politique de développement équilibré. Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc, Vélizy dispose en effet désormais des moyens de se maintenir comme un moteur de développement à l'échelle départementale, comme francilienne.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le Conseil Général des Yvelines est attaché à impulser une dynamique de développement sur le territoire yvelinois de l'OIN : Versailles Grand Parc, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines

Alors que l'ambition du cluster scientifique et technologique est partagée et collectivement portée depuis l'adoption du Schéma de Développement Territorial en janvier 2012, que l'Etat se mobilise à travers l'élaboration d'un CDT, que les décisions relatives au Réseau Grand Paris express sont arrêtées et que les projets de développement et d'aménagement se dessinent, le Département souhaite à présent donner un coup d'accélérateur à la concrétisation des projets.

Les puissantes politiques de développement équilibré que le Département a mis en œuvre, notamment en matière de logements et de soutien à l'innovation, déployées pour promouvoir la création de richesses nécessaires au développement coordonné de l'emploi et de l'offre résidentielle constituent déjà une réponse volontariste.

Le Département souhaite néanmoins renforcer sa mobilisation en soutien au territoire de Versailles Grand Parc, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines qui est à une nouvelle étape clé de son développement. Réussir cette étape est essentiel pour le développement équilibré des Yvelines, déterminant pour l'ensemble des Yvelinois et stratégique pour le Grand Paris.

Ce soutien exceptionnel du Département est porté par le Contrat de Développement Equilibré des Yvelines (CDEY) dont le présent document constitue la délibération cadre.

**Pour que le contrat puisse pleinement apporter l'impulsion attendue et jouer véritablement comme accélérateur du Développement, il visera la concentration de moyens financiers exceptionnels, XX M€, sur la période 2012-2016.**

Concrètement ce soutien exceptionnel se traduira par :

- l'apport de financements exceptionnels, c'est-à-dire hors dispositifs de droit commun, pour la réalisation d'opérations structurantes réalisées sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales et des partenaires du projet
- la mobilisation de la maîtrise d'ouvrage départementale sur des opérations relevant de sa compétence et conditionnantes pour la réalisation de projets.

Les financements exceptionnels seront apportés aux opérations ayant un fort effet levier sur le développement territorial. Il s'agit d'accompagner les collectivités à porter les projets déterminants pour l'atteinte des objectifs et ainsi de permettre à chacune de se positionner au meilleur niveau au service de l'ambition collective.

#### **4.2 – Les modalités d'engagement du Département**

La présente délibération fixe le cadre d'éligibilité des opérations qui pourront recevoir le concours exceptionnel du Département. Cela passera par la négociation de conventions opérationnelles entre le Conseil Général et chacune des entités territoriales constitutives de la partie yvelinoise de l'OIN Paris Saclay : le territoire de Versailles Grand Parc, de Saint Quentin en Yvelines et de Vélizy.

Pour chacune des trois entités territoriales, les conventions opérationnelles seront conclues entre le Département et les collectivités locales maîtres d'ouvrage d'opérations bénéficiant de financements exceptionnels.

Ces conventions s'appuieront sur le partage de l'ambition et des objectifs et l'accord des partenaires sur les leviers opérationnels. L'objectif est en effet de cibler les opérations clés et de créer les conditions de leur avancement opérationnel coordonné. Le département sera en effet très attentif à ce que les maîtres d'ouvrages signataires des conventions mobilisent leurs moyens et créent les conditions financières, techniques, réglementaires nécessaires à l'avancement de l'ensemble des opérations figurant dans les conventions opérationnelles. Tout en intégrant des niveaux d'opérationnalité différents, il s'agit de garantir la cohérence de l'action publique et de veiller au développement cohérent et équilibré du territoire.

Chaque convention particulière :

- identifiera les opérations considérées comme majeures pour le projet de développement
- identifiera les responsabilités des deux parties co-contractantes, pour la réalisation de chacun des projets
- définira le montant des financements exceptionnels du Département ;
- déterminera le calendrier contractuel d'avancement opérationnel de chacun des projets ;
- précisera les attendus et les engagements respectifs de chacun des partenaires signataires pour assurer l'avancement opérationnel des projets, sur les plans financier, réglementaire, technique et organisationnel ;
- définira la gouvernance de suivi et de mise en œuvre de la convention intégrant a minima les signataires de la convention et d'autres partenaires éventuels (EPPS, CCI, Etat, ...) ;
- préciseront les modalités de versement du financement départemental ;
- la durée de la convention opérationnelle ;
- les pièces justificatives à fournir par le maître d'ouvrage pour déclencher le financement départemental.

L'engagement effectif du financement départemental sera réalisé après adoption de cette convention opérationnelle par l'Assemblée départementale et les instances décisionnelles des autres signataires.

Pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale, une convention de financement sera conclue avec l'ensemble des financeurs, à l'appui d'un calendrier opérationnel, d'un plan de financement et de la délibération des organes délibérants des financeurs.

Les études préalables, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, ou les acquisitions foncières ne constituent pas un commencement d'opération. Ces études pourront, le cas échéant, être prises en compte dans le financement départemental arrêté par la convention opérationnelle.

## **Gouvernance de l'EPPS**

Le Conseil d'Administration de l'EPPS est composé d'un collège de 9 membres représentant les collectivités locales et de trois collèges de quatre membres chacun représentant l'Etat, la sphère universitaire et scientifique et la sphère économique. Dans ces deux derniers collèges siègent des personnalités qualifiées attachées aux Yvelines : M. Férey rattaché à l'université de Versailles Saint-Quentin et M. Ménard, Président du pôle de compétitivité Mov'éo.

Au collège représentant les collectivités territoriales siègent M. Schmitz Président du Conseil Général des Yvelines, M. de Mazières Président de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc, M. Cadalbert Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et M. Loison Maire de Vélizy-Villacoublay représentant de l'Union des Maires des Yvelines. Le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général de l'Essonne, les présidents des 2 communautés d'agglomération essonniennes et un représentant de l'Union des Maires de l'Essonne sont les autres membres.

## **Schéma de développement territorial**

Le 12 janvier 2012, le Conseil d'Administration de l'EPPS a adopté **le Schéma de Développement Territorial (SDT) « une ambition mondiale, un projet de territoire »**.

Le SDT fixe les grandes lignes et les grands objectifs du projet à l'échelle du territoire Paris Saclay. Il est le socle fondateur des contrats de développement territorial (CDT) prévus par la loi du Grand Paris. Les deux futurs CDT en cours d'élaboration sur chacun des territoires OIN des Départements de l'Essonne et des Yvelines déclineront opérationnellement les orientations du SDT.

Conformément à la loi grand Paris et au décret du 24 juin 2011, les CDT, outils contractuel entre l'Etat, les communes et les EPCI, fixeront les objectifs d'aménagement du territoire à moyen-long terme en matière d'urbanisme, de logement, de transport, d'étalement urbain, de commerces, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, forestiers, des paysages et des ressources naturelles. Parallèlement, ils identifieront les opérations d'aménagement et les projets d'infrastructures à réaliser pour répondre à ces objectifs et en présenteront les modalités de financement.

*Extrait du projet de convention cadre du CDT Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines (février 2012)*

*L'ambition de Paris-Saclay articule trois logiques de projet, renvoyant à trois échelles (la métropole, le grand territoire de l'EPPS, les villes et les sites de projet) :*

### ***1 – un projet métropolitain : intensifier pour innover.***

*Paris-Saclay sera un pôle mondial de l'innovation technologique, appuyé sur l'ensemble des ressources de la métropole parisienne.*

*Paris-Saclay veut construire une identité forte, ancrée dans un territoire spécifique et son histoire. Jouant un rôle d'aimant pour rapprocher et mettre en lien les ressources sur son territoire, Paris-Saclay est un projet ouvert et tourné vers l'extérieur. Vitrine de l'innovation francilienne, il a vocation à rayonner au niveau mondial au même titre que d'autres lieux emblématiques (Boston, Cambridge, Oxford...). Mais il est inséparable de la dynamique du Grand Paris dans son ensemble. Hub de la connaissance, il est au carrefour d'un réseau dense avec les autres pôles de l'innovation, en France et à l'étranger.*

*La structuration autour de pôles ayant chacun une vocation spécifique et complémentaire a pour but de relancer les moteurs de l'économie francilienne. Ces pôles s'appuient sur les potentiels existants des territoires franciliens : la finance autour de la Défense, les échanges à proximité de Roissy, le développement durable à Marne-la-Vallée, les industries de la création autour de Saint-Denis, etc. Chaque pôle a vocation à multiplier et diversifier les relations entre les acteurs du domaine concerné.*

*Pour cela, il faut à la fois rapprocher et relier :*

- *rapprocher, en regroupant sur un même territoire des activités similaires ou complémentaires pour atteindre une masse critique visible et cohérente, identifiée par les acteurs locaux et internationaux ;*
- *relier, en mettant en synergie l'ensemble de ces acteurs autour de projets communs et d'équipements mutualisés.*

Dans cette stratégie, Paris-Saclay occupe une place particulière. Paris-Saclay n'est pas un pôle thématique comme les autres (finances, environnement, création artistique...), mais un territoire multidisciplinaire dédié à l'innovation dans un éventail très ouvert d'activités et de disciplines scientifiques et technologiques avec un large spectre sans égal en France (avec deux déficits relatifs toutefois : les sciences humaines et la médecine). L'objectif de l'opération est de favoriser les croisements inédits entre disciplines et spécialités, entre chercheurs et entrepreneurs, entre le public et le privé. Les applications en termes de marchés ou d'usages potentiels sont extrêmement larges et couvrent pratiquement tous les champs (de la santé à l'alimentation, de la mobilité à l'énergie, de l'informatique et des télécommunications à l'environnement et au cadre de vie).

## **2 - un projet du « grand territoire » : décloisonner pour relancer.**

Les opérations d'aménagement et les nouveaux équipements permettront de rapprocher les établissements d'enseignement et de recherche, les centres de R&D privés, les entreprises et les territoires pour valoriser un potentiel exceptionnel

Le projet Paris-Saclay s'inscrit dans un vaste territoire, dont la superficie équivaut au triple de celle de Paris intra-muros. Malgré ses atouts considérables, depuis quelques années, ce territoire connaît une croissance ralentie, freinée par les multiples cloisonnements d'un espace qui manque d'identité commune.

Ce nouveau système de l'innovation ouverte sur le grand territoire s'appuie sur un très grand campus intégré sur le sud du plateau et sur un pôle mobilité du futur sur Versailles – Satory / Saint Quentin – La Minière. Le projet grand Campus repose sur différents objectifs : rapprochement des établissements d'enseignement supérieur avec une nouvelle vague d'implantations pour venir conforter les implantations existantes ; brassage dans la proximité matérialisé par des équipements mutualisés et des lieux de vie partagés ; liaison recherche/économie par un ensemble de dispositifs dédiés et sur l'expérimentation autour des grands équipements (synchrotron Soleil, Neurospin, etc.). Sur Satory, l'ambition technologique repose en premier lieu sur le développement, sur le site de Versailles - Satory d'un écosystème d'entreprises et de centres de recherche dédiés au véhicule décarbonné et à la mobilité durable.

L'ambition de l'opération est d'inscrire l'ensemble des sites dans une véritable dynamique de cluster, orientée vers la création de valeur économique et sociale, en combinant quatre dimensions :

- une politique de mobilité renforçant les liens et l'unité du territoire avec plusieurs transports en site propre et un métro automatique reliant les pôles du cluster entre eux et à la plate-forme aéroportuaire d'Orly ;
- une stratégie commune de développement économique fondée sur la coordination de l'offre territoriale, la création d'outils coopératifs (instituts intégratifs interfaçant le monde industriel et le monde scientifique, outils de valorisation) et la mise en commun d'instruments d'accompagnement (incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises financements, conseils...);
- une relance de la construction de logements et de services à la population, pour tendre vers un meilleur équilibre entre l'habitat et l'emploi. À l'échelle des 49 communes, le cluster devrait atteindre progressivement un rythme de 4 000 à 6 000 nouveaux emplois et de 6 000 à 8 000 nouveaux logements par an.
- un projet urbain : concilier nature, science et ville pour assurer une qualité de vie exceptionnelle. La conception des sites de projet se fera dans une approche prudente du rapport ville / nature, pour assurer la meilleure qualité de vie, en intelligence avec l'environnement.

Au sein du « grand territoire », Paris-Saclay s'incarnera dans un ensemble de projets urbains nouveaux et ambitieux : le développement de quartiers mixtes englobant le très grand campus à la frange sud du plateau ; les projets de Versailles et de Saint-Quentin-en-Yvelines à la lisière nord-ouest du plateau ; mais aussi d'autres projets répartis sur le territoire, destinés à compléter l'offre d'accueil des entreprises et des habitants, en cohérence avec la valorisation des villes existantes.

Il s'agira dans tous les cas de susciter un développement équilibré entre l'habitat, l'activité économique et scientifique, équitablement réparti entre les deux départements et les diverses agglomérations.

## **3 - Le projet urbain : réconcilier nature, science et ville pour assurer une qualité de vie exceptionnelle**

Le projet urbain pour Paris-Saclay est de conforter des centralités urbaines, dont l'attractivité, l'animation et la modernité doivent être réaffirmées et parallèlement de réaliser des quartiers sur les sites de projet en lien avec les quartiers et villes environnantes.

Ces quartiers s'inscriront en rupture avec les logiques d'aménagement qui ont jusqu'à présent prévalu : ils seront compacts (entre 40 et 100 logements à l'hectare), mixtes (ce qui en fera de véritables lieux de vie, ouverts à une grande diversité d'usagers) et offriront une gamme étendue de logements.

*Tous ces quartiers seront exemplaires du point de vue du développement durable, de l'accessibilité décarbonée, de la gestion économe des ressources foncières et naturelles, de l'efficacité énergétique. La préservation et la valorisation de l'environnement exceptionnel du plateau et des territoires adjacents feront de Paris-Saclay un territoire particulièrement attractif pour vivre, autant que pour travailler. Paris-Saclay est aussi un magnifique laboratoire pour inventer de nouvelles formes de coopération entre le monde agricole et urbain, en sortant résolument de la vision où l'agriculture périurbaine n'était perçue que comme une réserve foncière ; Paris-Saclay est le terrain privilégié pour construire une nouvelle alliance entre la ville, l'agriculture et le vivant, à proximité immédiate du cœur métropolitain.*

DOCUMENT PROVISOIRE